

CENTRES SOCIAUX DOLTO MONTABERLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Cité Internationale
44 quai Charles de Gaulle
CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06

CENTRES SOCIAUX DOLTO MONTABERLET

11 avenue Chardonnet
69150 DECINES CHARPIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la l'association CENTRES SOCIAUX DOLTO
MONTABERLET

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association CENTRES SOCIAUX DOLTO MONTABERLET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "Changement de méthode comptable" de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association appelés à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 20 mars 2026 à Lyon

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS

Membre français de Grant Thornton International

Signé numériquement par: Rudy JARDOT
Organisme: GRANT THORNTON
Unité organisationnelle: 0002 632013843
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 25/03/2026 14:26:14

Rudy Jardot, Associé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 382	23 219	163	4 823
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	23 382	23 219	163	4 823
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 339	123 045	22 294	35 848
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	145 339	123 045	22 294	35 848
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	62 496		62 496	64 624
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS	58 393		58 393	61021
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 103		4 103	3 603
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	231 217	146 264	84 953	105 294
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	430 910		430 910	402 932
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	58 430		58 430	69 767
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	368 617		368 617	324 860
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 863		3 863	8 305
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	544 170		544 170	389 989
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	975 080		975 080	792 921
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	1 206 297	146 264	1 060 033	898 215

Passif			31/12/2025	31/12/2024
			Montant	Total
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES				
ECART DE REEVALUATION				
RESERVES				
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE			143 000	143 000
AUTRES RESERVES				
REPORT A NOUVEAU			411404	409 265
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE			120 214	2 139
SITUATION NETTE (1)			674 618	554 404
AUTRES FONDS				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL AUTRES FONDS (2)				
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)			674 618	554 404
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS				
FONDS DEDIES			10 669	
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)			10 669	
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES			19 163	13 564
TOTAL PROVISIONS (4)			19 163	13 564
DETTES				
DETTES FINANCIERES				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS			20 637	18 743
DETTES D'EXPLOITATION				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			50 774	31567
DETTES DES LEGS OU DONATION				
DETTES FISCALES ET SOCIALES			193 654	198 128
DETTES DIVERSES				
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES			39 866	33 373
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			50 652	48 437
TOTAL DETTES (5)			355 583	330 247
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)				
TOTAL GENERAL			1060 033	898 215

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31/12/2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	5 452		5 113
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1224 910		1346 457
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1224 910	1346 457
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	731832		721580
VERSEMENT DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	16 102		7 107
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		744 934	728 687
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			16 962
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDES			
AUTRES PRODUITS	7 332		1749
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1982 628	2 098 968
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	346 173		445 939
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	80 168		85 418
SALAIRES	1072 902		1170 484
COTISATIONS SOCIALES	319 367		340 449
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	22 954		23 905
DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 599		3 965
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES	582		
REPORTS EN FONDS DEDES	10 669		
AUTRES CHARGES	8 549		919
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1866 953	2 071 079
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		115 675	27 889

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31/12/2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 421		4 006
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		5 421	4 006
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		5 421	4 006
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			4 592
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			33 952
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			-29 360

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31/12/2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	882		396
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1988 049	2 107 566
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1867 835	2 105 427
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		120 214	2139
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	555 662		650 745
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		555 662	650 745
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	403 696		628 592
PRESTATION EN NATURE	151966		22 153
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		555 662	650 745

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE			
Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
861 - Mise à disposition gratuite de biens		871 - Prestations en nature	
861200 - EAU-GAZ-ELECTRICITE-CHAUFFAG-AUTRES FOUR	5 859	871500 - PRESTATION EN NATURE VILLE	555 662
861300 - LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	392 287	TOTAL (871)	555 662
861500 - ENTR./REP.-MAINTEN.-ASSURANCE	5 549		
TOTAL (861)	403 695		
862 - Prestations			
862100 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT	44 682		
862800 - DEP. DU PERSO. ET AUTRES SERVICES EXTER.	107 285		
TOTAL (862)	151967		
Total charges contributions volontaires	555 662	Total produits contributions volonta	555 662

Détail des charges supplétives par centre	Françoise Dolto	La Soie - Montaberlet
Loyers 1an		14286,72
Personnel mis à disposition	22979,16	21702,54
Fluides	3909,38	0
Maintenance, réparations installations thermiques	0	3128,58
Entretien du bâtiment	0	1316,4
Location mobilière	381328,2	116,33
Fournitures diverses	1155,02	795,06
Assurances	2418,48	987,91
Frais de télécommunications	275,93	43,56
Autres services extérieurs	11195,2	396
Etudes et recherches	378	70,09
Charges indirectes	97691,95	1487,2
Totaux :	511331,32	44330,39
	555661,71	

LES ELEMENTS COMMENTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

Le centre social Françoise Dolto – La Soie Montaberlet est une association ayant pour objectifs principaux de :

- Fournir des espaces de rencontre et d'activités pour les habitants, favorisant ainsi la participation communautaire
- Développer des projets éducatifs destinés à l'enfance, la jeunesse, les adultes et les familles, afin de répondre aux besoins de la population
- Accompagner des initiatives locales en collaboration avec les habitants et des professionnels, pour mettre en œuvre des projets de développement social
- Accueillir et écouter les usagers, en portant une attention particulière aux familles et aux groupes vulnérables
- Promouvoir le débat démocratique et améliorer les conditions de vie au sein de la communauté.

Il joue un rôle essentiel dans l'animation de la vie sociale et le soutien des initiatives locales.

L'ensemble des actions du centre social sont guidées par les projets sociaux et familles s'appuyant sur un diagnostic territorial. Ces projets permettant d'impulser une démarche de réflexions et d'actions ayant pour but de mobiliser, faire participer des acteurs de cultures et de missions différentes dans un projet à l'échelle du collectif.

I - Faits majeurs, principes comptables, méthodes

Les faits significatifs au cours de l'exercice :

- Absence de direction depuis le mois d'octobre 2024
- Réécritures des projets sociaux et familles
- Départ de la directrice de crèche Grain de Malice en juillet 2025
- Un licenciement pour inaptitude
- Légère augmentation de l'absentéisme engendrant des remplacements
- Mi-temps thérapeutique agent accueil durant 9 mois
- 3 places de crèches supplémentaires sur toute l'année suite au déménagement.
- Année complète dans les nouveaux locaux pour la crèche Grain de Malice et le centre social Françoise Dolto
- Fin de financement du Plan mercredis
- Revalorisation du bonus territoire des EAJE de 10%
- Nouvelles valorisations des heures de préparation PS EAJE
- Baisse de la subvention de fonctionnement CAF
- Légère augmentation des subventions Ville
- Réponse à de nombreux appels à projets – nouvelles subventions FTP et CARSAT
- Première application de l'ANC n°2022-06

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules sont exprimées les informations significatives.

Application du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif à jour des règlements applicables ultérieurs.

Changement de méthodes comptables

Première application du règlement ANC n°2022-06 – Impact sur la présentation

Comptes	Année 2025	Année 2024 (selon nouvelle réglementation)	Année 2024
791010 - Prime aide à l'emploi			6336,06
791012 - Transf. Indemnités journalières			142,16
791013 - Transfert Part. Formation			8919,91
791017 - Transfert Rbt accident véhicule			2481,80
791020 - Transfert Rbt assurance			918,00
649010 - Prime aide à l'emploi	5334,72	6336,06	
649012 - Indemnités journalières	4047,86	142,16	
649013 - Part. Formation	24778,51	8919,91	
649017 - Rbt accident véhicule		2481,80	
649020 - Rbt assurance		918,00	

Méthode utilisée concernant les immobilisations

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs.

Mesure de simplification pour les Associations : maintien de l'amortissement sur la durée d'usage. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions) T.T.C.

* Amortissement des immobilisations incorporelles :

- *logiciels* : linéaires 3 ans

* Amortissement des immobilisations corporelles :

- *aménagements, agencements divers* : linéaire 10 ans
- *matériels d'activités* : linéaire 3 à 5 ans
- *matériels informatiques* : linéaire 3 à 5 ans
- *matériels de bureau* : linéaire 3 à 5 ans
- *meublier* : linéaire 5 à 10 ans
- *matériel de transport* : linéaire 5 ans

II- Notes relatives aux postes du bilan

Immobilisations

Rubriques	Valeur brut début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brut fin d'exercice
		par virement	acquisitions	par virement	par cession destruction	
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	23 382,00					23 382,00
TOTAL I :	23 382,00	-	-	-	-	23 382,00
Immobilisations corporelles						
Aménagements, agencements divers	3 246,00					3 246,00
Matériels d'activités	35 794,73		2 264,88			38 059,61
Matériels informatiques	14 378,93		1858,95		166166	14 576,22
Matériels de bureau	6 189,41					6 189,41
Mobilier	21924,42		1 198,80		3 604,08	19 519,14
Matériel de transport	63 748,76					63 748,76
TOTAL II :	145 282,25	-	5 322,63	-	5 265,74	145 339,14
Immobilisations financières						
Prêts à Amalia	61020,54				2 628,00	58 392,54
Prêts au Personnel	-					
Dépôt at cautionnement	3 603,00		500,00			4 103,00
TOTAL III :	64 623,54	-	500,00	-	2 628,00	62 495,54
TOTAL GENERAL I + II + III :	233 287,79	-	5 822,63	-	7 893,74	231 216,68

Amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IM MOBILISATIONS AM ORTISSABLES	Amortissem ents cumulés en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Amortissem ents cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	18 558,80	4 660,46		23 219,26
TOTAL I :	18 558,80	4 660,46	0,00	23 219,26
Immobilisations corporelles				
Aménagements, agencements divers	3 065,47	180,53		3 246,00
Matériels d'activités	16 685,75	8 026,29		24 712,04
Matériels informatiques	11508,14	1173,52	1144,05	11537,61
Matériels de bureau	2 150,17	1330,56		3 480,73
Mobilier	19 212,49	646,85	3 539,53	16 319,81
Matériel de transport	56 812,51	6 936,25		63 748,76
TOTAL II :	109 434,53	18 294,00	4 683,58	123 044,95
Immobilisations financières				
TOTAL III :	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL I + II + III :	127 993,33	22 954,46	4 683,58	146 264,21

Produits à recevoir

Indemnités sécurité sociale et prévoyance	1 295,76 €
Uniformation - remboursement formations	15 367,79 €
Total :	16 663,55 €

Charges constatées d'avance

Eau du Grand Lyon - Abonnements Dolto + Gdm	252,00 €
Abonnement journal Le Progrès	186,50 €
Bnp Paribas - Téléphonie Dolto	1 504,76 €
Grenke - Location copieurs	866,38 €
3h distribution - Entretien copieurs	13,00 €
Ccls - Location autocomm Dolto	1 006,00 €
Football Eco fce - Cotisation	34,00 €
Total :	3 862,64 €

Provision pour indemnités de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2025, une provision a été évaluée, et comptabilisée dans les comptes dudit exercice pour un montant de 19 163.01 € (sans charges sociales patronales) concernant une partie du Personnel permanent.

Les critères de calcul de cette provision sont les suivants :

- Mise à la retraite,
- Âge de la retraite :
 - . Année de naissance : avant le 01/07/1951, âge de départ : 60 ans et 0 mois,
 - . Année de naissance : du 01/07/51 au 31/12/51, âge de départ : 60 ans et 4 mois,
 - . Année de naissance : 1952, âge de départ : 60 ans et 9 mois,
 - . Année de naissance : 1953, âge de départ : 61 ans et 2 mois,
 - . Année de naissance : 1954, âge de départ : 61 ans et 7 mois,
 - . L'âge de départ à la retraite est de 62 ans pour les personnes nées en 1955 et après,
- Concerne les salariés de 50 ans et plus,
- Prime calculée sur la base de leur salaire de 2025,
- La provision représente 1/10^{ème} de la prime totale par année travaillée des dix dernières années à travailler,
- Prime proratisée au temps de travail,
- 100% de l'indemnité est provisionnée l'année précédant la date de départ.

Provision pour risques et charges

Il n'y a plus de risque encouru.

Provision pour médaille du travail

Néant.

Affectation du résultat N-1

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 avril 2025, le résultat 2024 a été affecté en report à nouveau créditeur.

Fonds dédiés

Cette année, nous avons passé en fonds dédiés deux subventions CAF de 5 000€ chacune que nous avons obtenu dans la cadre de la nouvelle résistance et Panthéon. Les actions liées à ces subventions vont avoir lieu en 2026. Nous portons également en fond dédié la somme de 669 € correspondant à la subvention de la Fédération des Centres Sociaux pour la formation de nos bénévoles « Valeurs de la Républiques » qui aura lieu en 2026 également.

Fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

Autres dettes

L'ensemble des autres dettes sont à moins d'un an.

Charges à payer

Eau du Grand Lyon - Consommations Dolto + Gdm	269,00 €
EDF - Consommations Dolto + Gdm	1 587,00 €
3h distribution - Copies	456,00 €
Commissaires aux comptes - Solde honoraires	3 666,00 €
Caisse Epargne - Frais bancaires	51,74 €
Impôt sur les sociétés 2025	882,00 €
Intervenant Pilates - 4ème trim 2025	590,00 €
Ville Décines - Repas centres de loisirs 12/2025	2 208,25 €
Ville Décines - Fluides montaberlet 2025	29 436,41 €
Total :	39 146,40 €

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent à des prestations et/ ou adhésions usagers de 2026 facturées en 2025 ainsi qu'à la subvention Carsat de 3 500€ versée en 2025 au titre de l'année 2026.

Provisions inscrites au bilan

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations	Diminutions : Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0			0
Provisions pour amendes et pénalités	0			0
Provisions pour renouvellement des immo.	0			0
Provisions pour grosses réparations	0			0
Provisions pour départ à la retraite	13563,65	19163,01	13563,65	19163,01
Autres provisions pour risques et charges	0			0
TOTAL I :	13563,65	19163,01	13563,65	19163,01
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes usagers	0			0
Autre provisions pour dépréciations	0			0
TOTAL II :	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL I + II :	13563,65	19163,01	13563,65	19163,01
Dont dotations et reprises : d'exploitation :		19163,01	13563,65	
exceptionnelles :		0	0	

Etat des dettes et des créances

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 2 à 5 ans	A plus de 5 ans
Du passif circulant				
Emprunt et dettes auprès des Ets de crédit	0	0	0	0
Emprunt et dettes financeurs divers (cautions)	20637,35	20637,35	0	0
Usagers acomptes reçus	0,00	0,00	0	0
Usagers avoirs COVID19	0,00	0,00	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	50773,60	50773,60	0	0
Personnel et comptes rattachés	87307,57	87307,57	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83381,61	83381,61	0	0
Autres impôts et taxes et versements assimilés	22965,00	22965,00	0	0
Autres dettes	719,63	719,63	0	0
Charges à payer	39146,40	39146,40	0	0
sous-total 1 :	304931,16	304931,16	0	0
Produits constatés d'avance	50651,60	50651,60	0	0
sous-total 2 :	50 651,60	50 651,60	0	0
TOTAL 1+2 :	355 582,76	355 582,76	0	0

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif circulant			
Usagers douteux			
Usagers - factures à payer	37793,08	37793,08	
Usagers chèque de caution	20637,35	20637,35	
Financeurs	351954,70	351954,70	
Agence de Service et de Paiement	0	0	
Débiteurs divers	0,00	0,00	
Produits à recevoir	16663,55	16663,55	
sous-total :	427048,68	427048,68	0
Charges constatées d'avance	3862,64	3862,64	
TOTAL :	430911,32	430911,32	0

III- Notes relatives aux postes du compte de résultat

Tableau des prestations de service et des subventions

Comptes	Année 2025	Année 2024
PRESTATIONS CAF		
CAF PS ORDINAIRE EAJE	434764	537203
CAF PS ACCUEIL DE LOISIRS	69472	80304
CAF PS JEUNE	22179	22179
CAF PS LAEP	6048	6448
CAF PS ACF	55300	54041
CAF PS ANIMATION GLOBALE	165292	161530
CAF BONUS TERRITOIRE - CTG	150420	154508
<i>Sous total Prestation Services CAF</i>	<i>903475</i>	<i>1016212</i>
PARTICIPATIONS USAGERS		
PARTICIPATION USAGERS DED PS	140495	144917
PARTICIPATION USAGERS PETITE ENFANCE	82641	84608
PARTICIPATION USAGERS ENFANCE	88444	88410
PARTICIPATION USAGERS ADOS	1806	1334
PARTICIPATION USAGERS ADULTES	2274	6528
PARTICIPATION USAGERS DEV. SOCIAL	5774	4449
ADHESIONS	5452	5112
PARTICIPATION FRAIS DE MATERIEL	32	0
PARTICIPATION DIVERSES	63	33
PARTICIPATION TAXI SOLIDAIRE	1179	1433
PARTICIPATION PRODUITS ANNEXES	831	202
<i>Sous total Participations usagers</i>	<i>328991</i>	<i>337025</i>
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
METROPOLE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	15500	15500
COMMUNE - COMPL BONUS TERRITOIRE - CTG	271000	270936
COMMUNE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	324000	323896
CAF - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	73906	76418
<i>Sous total Subventions de fonctionnement</i>	<i>684406</i>	<i>686750</i>
SUBVENTIONS AFFECTEES		
ETAT - SUBVENTION AFFECTEE	1900	3500
METROPOLE - SUBVENTION AFFECTEE	4500	3622
COMMUNE - SUBVENTION AFFECTEE	4640	9028
CAF - SUBVENTION AFFECTEE	22886	5180
AUTRES ENTITES - SUBVENTION AFFECTEE	26602	20607
<i>Sous total Subventions affectées</i>	<i>60528</i>	<i>41937</i>

Ventilation des produits financiers

L'ensemble des produits financiers correspondent aux intérêts sur livrets.

Ventilation des charges financières

Néant.

Ventilation des produits exceptionnels

Néant.

Ventilation des charges exceptionnelles

Néant.

Résultat par établissement

Résultat 2025 du centre social Françoise Dolto	150 576.05 €
Résultat 2025 du centre social La Soie - Montaberlet	- 30 361,78 €
Total	: 120 214.27 €

Tableau récapitulatif des ressources humaines au 31/12/2025 et au 31/12/2024

	2025		2024	
COLLABORATEURS	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
	NOMBRE EN ETP		NOMBRE EN ETP	
	PERMANENTS			
Salariés en CDI	23	6,52	21	8
Salariés en CDD	2	1,68	1	0
Salariés en CEE	0	0	0	0
	CONTRATS AIDES			
Contrat d'Accompagnement à l'Embauche	0	0	0	0
Emploi d'Avenir	0	0	0	0
Stagiaire rémunéré	0	0	1	0
Apprentissage	0	0	1	0
TOTAL	25	8,2	24	8

Le contrat d'engagement éducatif (C.E.E.) est un contrat de travail proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Il s'agit d'un contrat particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

La totalité des contrats signés par le même employé ne doit pas aller au-delà de 80 jours sur 12 mois consécutifs. Le nombre d'heures effectuées par semaine ne doit pas dépasser 48 heures.

IV– Rémunération du personnel cadre

Le total des salaires bruts des cadres de direction (2 salariés) les mieux rémunérés en 2025 est de 107 345.29 €. (97 965.91 € en 2023)

Notons la vacance de direction depuis octobre 2024. Le poste est à ce jour non pourvu.

Le total des salaires bruts des cadres hors direction (7 salariés) en 2025 est de 268 074.22 €

V– Rémunération du Commissaire aux Comptes

L'an passé, nous avons payé 8 475 € d'honoraires de commissariat aux comptes.

Cette année, ces honoraires sont de 8 814 €.

VI– Autres informations

Informations concernant les contributions volontaires

52 bénévoles (64 bénévoles l'an dernier) dont les heures représentent 2,96 (2,25 en 2024) Equivalent Temps Plein (E.T.P.)

. estimation du salaire brut sur la base du SMIC : $2,96 \times 1\,820 \times 11,88\text{€}$	= 63 999.94 €
. estimation charges patronales : $63\,999.94 \times 30\%$	= 19 199.98 €
. valorisation du bénévolat 2025 (non valorisé en comptabilité)	= 83 199.92 €

pour information :

. 1 820	= heures annuelles d'1 ETP
. 11.88€	= SMIC horaire en 2025
. 30%	= % moyen des charges patronales sur un SMIC

Informations concernant les dons

Néant.

Engagements hors bilan

Crédit bail :

- Grenke, location 2 photocopieurs Avenir Bureautique
au C.S. F. Dolto et au C.S. La Soie - Montaberlet : 866,38 € / trimestre